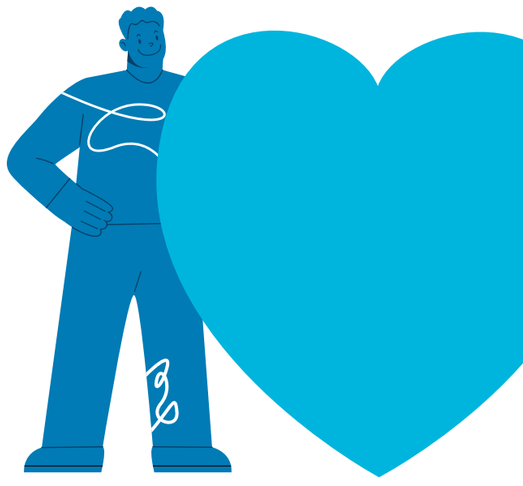
CFTC
#AIRBUS



TUTO PLACEMENT :
CALENDRIER 2026



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Intéressement Participation					19 Mai		2 Juin					
Prime annuelle B3-E10					Acompte exercice N avant le 10 juin						Solde exercice N avant le 14 novembre	
Prime annuelle F11-H16					Solde part variable exercice N-1 avant le 15 avril						Acompte = minimum garanti exercice N avant le 9 décembre (hors H16)	
Placement en temps sur le CET court/long terme									Du 1er Juillet au 31 Décembre			
Versements volontaires sur le CET					1ère campagne avant le 10 juin prélèvement sur le salaire de juin						2ème campagne avant le 14 novembre prélèvement sur le salaire de novembre	
CET vers le PERCOL					19 Mai		2 Juin					fin novembre

#TUTO PLACEMENTS

CET Court Terme

CET Long Terme

PEG

PERCOL*

* Blocage jusqu'à la retraite
sauf cas de déblocages anticipés

SALAIRE

MyHR

Prime annuelle

Alimentation
du 1er janvier
au 31 décembre
(créditée au moment
du versement)

MyHR

Versements volontaires

2 x (60 à 2000€)
bruts par an

2 campagnes en
mai et novembre

MyHR

JRTT mobiles

Congés supplémentaires (6ème semaine)

Contingent
(Heures récup. diverses / Jours récup. divers)

Heures excédentaires

Récupération travail exceptionnel

Alimentation
en temps
du 1er juillet
au 31 décembre

Plafond "fin de carrière"
= 18 mois = 396 jours

Plafond en cours de carrière
= 6 mois = 132 jours

MyHR

JRTT mobiles

Congés supplémentaires (6ème semaine)

Contingent
(Heures récup. diverses / Jours récup. divers)

Heures excédentaires

Récupération travail exceptionnel

Alimentation
en temps
du 1er juillet
au 31 décembre

Plafond = 30 jours

MyHR

CET court terme

Transfert de
30 jours par an

Alimentation
du 1er janvier
au 31 décembre

Amundi

Intéressement
Participation

Blocage 5 ans
Exonération fiscale
et sociale
hors CSG/CRDS

Amundi

Actions ESOP

Blocage 5 ans
Exonération fiscale
et sociale
hors CSG/CRDS

Amundi

Versements volontaires

Blocage 5 ans
Mini 15 euros
(au "fil de l'eau"
ou mensualisation)

Pas d'exonération
fiscale et sociale
ni CSG/CRDS

Amundi

Intéressement
Participation

Exonération fiscale et sociale
hors CSG/CRDS

MyHR

CET
court terme /long terme

Abondement 40% par an sur les 10
premiers jours de CET
Exonération fiscale
hors CSG-CRDS
et charges sociales

A partir du 11ème jour,
le placement est soumis
à charges fiscales, sociales
et CSG-CRDS

L'abondement est uniquement
soumis à CSG-CRDS

2 campagnes
en mai et novembre

Amundi

Versements volontaires

Mini 15 euros (pas de max)
(au "fil de l'eau" ou mensualisation)

Exonération fiscale et sociale
hors CSG/CRDS

Amundi

Intéressement
Participation

Exonération sociale
hors charges fiscales et
CSG/CRDS

Choix par défaut :

Intéressement : placement en totalité sur le PEG

Participation : placement 50% du montant sur le PEG 50% sur le PERCOL

MyHR

Prime annuelle

Pas d'exonération
fiscale
ni CSG/CRDS

Versement sur salaire
B3 à E10 =
en juin et novembre
F11-H16 =
en décembre (hors H16)
et avril N+1

Les versements issus de la prime annuelle ou versements volontaires au CET ont une fiscalité différée : imposition lors de l'utilisation des jours

Abondement 80% plafonné à 600€ brut/an pour intéressement, participation et versements volontaires. Les montants à arbitrer sont des montants nets. **Vous devez placer 677,25 euros nets (soit 750 euros bruts) pour bénéficier de l'abondement maximum de 541,80 euros nets (soit 600 euros bruts) .**

MyHR

Vous pouvez demander le paiement de 30 jours de CET Court Terme maximum/an.
Le paiement sera soumis à charges sociales et fiscales.